Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cinq ans après Lothar : Bilan positif des mesures prises

75% des travaux de reconstitution des forêts dévastées par Lothar ont été effectués : c'est le bilan que tire aujourd'hui le Service des forêts, de la faune et de la nature, 5 ans après le passage de cet ouragan qui avait ravagé 880'000 m3 de forêts vaudoises. Les travaux de rajeunissement naturel des forêts dévastées seront néanmoins réduits de deux millions de francs, suite à la décision du Conseil d'Etat d'affecter ce montant à la compensation partielle des frais de lutte contre le bostryche.

Il y a cinq ans, du 25 au 28 décembre 1999, en quelques heures, les ouragans Kurt, Lothar et Martin ont détruit plus de deux fois le volume total de toutes les coupes d'une année. Dès les premiers jours de janvier 2000, la priorité a été mise sur une exploitation des chablis aussi rapide que possible afin de réduire l'ampleur des dégâts secondaires (notamment les épidémies de bostryches). Dans les mois qui ont suivi, 880'000 m3 de bois enchevêtrés ont pu être exploités rapidement et l'objectif "aucun accident grave" a pu être tenu.

Un bilan, commandé par le Service des forêts, de la faune et de la nature, relève que toutes les mesures prises pour ramener la situation à la normale ont donné satisfaction. La création de la Coopérative de valorisation des bois "Covalbois", dotée par le Grand Conseil d'un fond de roulement de 15,5 millions sous forme de prêt sans intérêt, ressort comme la mesure primordiale qui a permis de faire face solidairement à cet ouragan, en équilibrant les risques financiers et en utilisant les forces de travail de la manière la plus rationnelle et professionnelle possible. En avril 2004, Covalbois a pu annoncer sa dissolution après avoir remboursé le prêt et effectué les derniers versements à ses membres.

Sur le plan économique, la perte du patrimoine forestier ainsi que les frais d'exploitation ont été aggravés par une importante chute du prix du bois, liée en particulier à l'engorgement général du marché au niveau européen. Si les propriétaires

touchés par Lothar ont bénéficié d'aides partielles afin de financer les travaux d'exploitation (28,7 millions de subventions au total) et de reconstitution de leur forêt, ils ont perdu définitivement un patrimoine que l'on peut estimer à près de 60 millions.

Quant à l'effondrement du marché, il prétérite aujourd'hui encore l'ensemble des propriétaires, sans aucune compensation prévue. La situation sur le marché des bois est toujours critique et le marché du travail pour les professionnels de la forêt est tendu. Dans ce contexte difficile, le Conseil d'Etat a décidé cet automne d'inscrire dans ses priorités, la promotion du bois indigène en tant que matériaux de construction et source d'énergie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 décembre 2004

DSE, Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 61 Patrik Fouvy, responsable de la section gestion forestière, 021 316 61 49